

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 avril 2021

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le quinze avril 2021 à dix-neuf heures et trente minutes, tenue sous la présidence de Monsieur DOOM Philippe, Maire.

Présents : Mmes BECHU, DORÉMUS, DROUILLET, DUHAMEL, LANTRAIN, SALIOU, WALLET
MM. AMAICH, CLIVILLÉ, DOOM, DRUAIS, GUEST, HARDOUIN, MOREL, SAUNIER

Absents :

Absents excusés : Mme CARETTE donne pouvoir à Mme BECHU
Mme LAMERANT donne pouvoir à Mme LANTRAIN
Mme LEGRIS donne pouvoir à Mme DUHAMEL
M REY donne pouvoir à Mr CLIVILLÉ

Convocation du 08/04/2021
Affichage préalable du 08/04/2021
Affichage délibération du 26/04/2021
Secrétaire de séance Mme LANTRAIN Annie

Convention de gestion avec l'Agglomération Seine-Eure pour la restauration écologique des pelouses calcicoles du coteau calcaire du Vigreux.

La commune de Saint- Aubin-sur-Gaillon souhaite mettre en œuvre une politique en faveur de la biodiversité et de la valorisation de son patrimoine naturel.

Il est de l'intérêt de la commune, propriétaire dans le bois de Brillehaut, de pelouses calcaires situées sur les parcelles ZH0024, ZH0025, ZH0032, ZH0034, ZH0035, de mettre en œuvre une gestion écologique de ces milieux naturels patrimoniaux. Actuellement, par défaut d'entretien, la pelouse est colonisée par des espèces buissonnantes, au détriment d'espèces locales remarquables.

La communauté d'Agglomération Seine-Eure, dans le cadre de sa compétence « Rivières et Milieux Naturels », met en œuvre une politique de préservation et de gestion des milieux naturels remarquables de son territoire.

Elle a ainsi souhaité s'associer à la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon pour restaurer les pelouses calcicoles en répondant à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité « MobBiodiv'Restauration ».

A ce titre, Madame Duhamel informe que l'Agglomération Seine-Eure propose, à la commune, une convention de gestion pour la préservation du patrimoine naturel pour entreprendre et financer les actions nécessaires à la régénération de ce milieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet,
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire, à signer, la convention avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

VOTE A BULLETIN SECRET	Pour	Contre	Abstention
	19		

Pour	Contre	Abstention
13	3	3

PROJET D'INSTALLATION D'UN RUCHER ECOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

L'abeille est un marqueur privilégié de l'état de l'environnement. La Commune de Saint Aubin sur Gaillon souhaite s'investir dans le développement durable et mener de multiples efforts en faveur de la biodiversité.

Le Syndicat d'Apiculture de l'Eure s'est rapproché de la Commune pour proposer la création « d'un rucher école ».

Depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année en France. En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité en France. De 1995 à 2005, la production nationale a chuté de 30 % et les importations ont triplé. En effet, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées en raison de mutations profondes de l'environnement.

Le Syndicat d'Apiculture de l'Eure mène des opérations de sensibilisation : connaissance, rôle de l'abeille actrice de la biodiversité et de l'apiculture.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, d'approuver le projet de Convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet,
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire, à signer, la convention avec le Syndicat d'Apiculture de l'Eure.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

A L'UNANIMITE

Fin de la séance à 19 h 49.

Le Maire,

Philippe DOOM